

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de réductions et d'avantages sur les transports en commun en Wallonie.

Qui peut en bénéficier ?

**0-5 ans** : gratuité

**6-11 ans** : gratuité à condition d'être munis de l'abonnement Horizon + qui coûte 5€ et est valable 5ans.

**12-17 ans** : tarif préférentiel octroyé automatiquement; aucune formalité n'est donc nécessaire.

**Jusque 24 ans** : abonnement à 12€/an.

**65 ans et plus** : vous avez libre accès à l'ensemble du réseau TEC grâce à l'abonnement 65+. Il s'agit d'un forfait de 36,00 € ou il peut être gratuit pour les bénéficiaires du statut BIM.

**Familles nombreuses** : Avec la carte « famille nombreuse », tous les membres d'une famille comptant au moins 3 enfants bénéficient d'une réduction de 20% sur leur abonnement TEC ou d'un tarif préférentiel sur la carte plusieurs trajets.

**Groupes** : le TEC propose des réductions pour les déplacements en groupe. Différentes formules existent pour répondre à tous les besoins : voyages en famille, entre amis, déplacements scolaires,...

**Salariés** : votre employeur prend en charge une partie des coûts de votre abonnement aux transports publics pour vos déplacements domicile-lieu de travail.

**BIM** : les titulaires du statut BIM en possession de la carte Intervention majorée bénéficient d'un tarif préférentiel sur la carte du TEC.

**Anciens combattants** : munis du titre de transport adéquat, les anciens combattants, victimes de guerre et leurs ayants-droit voyagent gratuitement sur tous les réseaux de transports en commun belges.

**Offres spéciales** : échange de plaque, partenariat avec Cambio, semaine de la Mobilité,...

Afin d'encourager la mobilité durable, le TEC offre un abonnement pendant 3 ans à toutes personnes renonçant à son véhicule et remettant sa plaque d'immatriculation à la DIV.

Où s'adresser ?

Il faut s'adresser à un service clientèle des TEC.



## De quoi s'agit-il ?

Il s'agit de réductions et d'avantages sur les transports en commun de la SNCB.

## Qui peut en bénéficier ?

**0-12 ans** : tarif préférentiel avec 50% voire 100% de réduction pour les enfants jusqu'à la veille de leur 12e anniversaire

**Etudiant jusqu'à 26 ans** : réduction de 80% sur le barème de la carte train-trajet.

**BIM** : les bénéficiaires voyagent à moitié prix:

- avec votre carte de réduction, vous voyagez à tarif réduit
- vos déplacements en train à -50%
- Uniquement en 2e classe.

**Familles nombreuses** : tarif réduit à 50% ou jusqu'à 100%, sur présentation de la carte de réduction.

- Gratuité pour les -12 ans
- Réduction de 50% pour les adultes et les enfants de +12 ans.

**Demandeurs d'emploi FOREM-ACTIRIS** :

- Billet à -75% en 2e classe.
- Sur présentation de l'attestation délivrée par le FOREM/ACTIRIS.
- A présenter contre un billet de train.
- Entre 2 gares belges déterminées.

**Aveugles ou malvoyants** :

Sur présentation de la carte spéciale, vous voyagez gratuitement en 2e classe.

## Où s'adresser ?

Au guichet d'une gare.

## Taxi social

### De quoi s'agit-il ?

Le taxi social assure un service de transport à un coût modéré aux habitants qui ne possèdent pas de véhicule et pour lesquels la mobilité pose un problème au quotidien.

### Qui peut en bénéficier ?

Les conditions varient quelque peu suivant les communes.

En général, ce service est réservé aux personnes à

mobilité réduite (même temporairement), aux personnes en traitement médical lourd, aux séniors, aux bénéficiaires du statut BIM, ...

Ceux-ci peuvent faire appel au service pour se rendre à des consultations médicales, accomplir des démarches administratives, effectuer des courses, ...

### Où s'adresser ?

Au CPAS ou à la commune où l'on réside.